

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2024, a édicté l'ordonnance suivante :

Ordonnance OCA24-RCA24-19001-005 accordant la gratuité totale d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024

Et ce, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001).

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 juillet 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024

Résolution: CA24 19 0192

Édiction, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)*, de l'ordonnance accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace des employés de l'arrondissement de Lachine, pour les périodes énoncées à l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Vicki Grondin

Édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)*, l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1247626002

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2024



Dossier # : 1247626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001) de l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024

Édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001), l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-06-28 09:01

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001) de l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024

CONTENU

CONTEXTE

Les employés col bleus de l'arrondissement de Lachine ont déposé une demande auprès de la direction de l'arrondissement de Lachine afin d'obtenir une gratuité pour la pratique de hockey à l'aréna Pierre « Pete » Morin. La demande de gratuité est pour 90 minutes, chaque vendredi de 11 h à 12 h 30, pour un total de 34 semaines, débutant le 16 août 2024 et se terminant le 11 avril 2025, à l'exception du 27 décembre 2024.

Toutefois, la présente ordonnance OCA24-RCA24-19001-005 étant édictée en vertu du règlement en vigueur pour l'année 2024, ne couvre que la période allant du vendredi 16 août au vendredi 20 décembre 2024. Une seconde ordonnance devra être édictée dès l'adoption du règlement sur la tarification pour l'exercice financier de l'année 2025, afin de couvrir l'utilisation de l'aréna par le personnel de l'arrondissement de Lachine de janvier au 11 avril 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-05-01 - CA23 19 0110 (1237626002)

Édiction, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023* (RCA23-19001), de l'ordonnance accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace des employés de l'arrondissement de Lachine

2022-10-04 - CA22 19 0235 (1227626005)

Approbation de la gratuité d'utilisation pour les employés de l'arrondissement de Lachine de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace, pour la période du 7 octobre 2022 au 31 mars 2023, les vendredis de 11 h 00 à 12 h 30

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine se prévaut du droit d'édicter une ordonnance prévu à l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001) pour

accorder la réduction totale du tarif horaire énoncé à l'article 10.1 de ce règlement pour la location de l'aréna Pierre « Pete » Morin afin que le personnel de l'arrondissement de Lachine puissent pratiquer le hockey sur glace les vendredis de 11 h à 12 h 30, à partir du 16 août 2024 jusqu'à la fin de l'année en cours.

L'employé responsable de la demande est monsieur Yannick Chalifoux, qui soumettra avant de début de la saison, une liste des employés de Lachine qui joueront au hockey durant cette plage horaire réservée au personnel. Tout employé de l'arrondissement de Lachine intéressé à se joindre au groupe pourra le faire. Les places restantes pourront également être comblées au besoin par des employés des arrondissements limitrophes, qui ont également des groupes de hockey organisés pour les employés.

JUSTIFICATION

L'édition de cette ordonnance qui autorise cette demande venant du personnel de pratiquer de l'activité physique dans les installations sportives de l'arrondissement à titre gratuit aura un effet positif sur la santé mentale et physique des employés. De plus, ceci agira comme un levier mobilisateur pour le personnel et aidera à renforcer le sentiment d'appartenance chez les employés.

Les demandes de location de glace sont minimales en journée, la pratique de hockey des employés n'aura donc aucune incidence sur la programmation de l'aréna. Il a été convenu que lorsque l'aréna accueille des tournois, des programmations spéciales durant la période des Fêtes ou pour tout besoin de glace des partenaires de l'arrondissement, la réservation des employés serait annulée ou pourrait être réduite à soixante (60) minutes, si requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'article 10.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice 2024* (RCA24-19001) établi le tarif horaire de la location de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la saison automne, hiver et printemps à 170 \$ / heure, plus les taxes. La valeur du prêt de glace pour l'année 2024 est de 5 570,54 \$, taxes incluses, et approximativement, pour la saison intégrale 2024-2025, de 9 968,33 \$ taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne, auprès de l'ensemble du personnel de l'arrondissement de Lachine est souhaitable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 juillet 2024 : Édition de l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005;
3 ou 4 juillet 2024 : Publication de l'ordonnance et entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois, règlements et aux politiques et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -
sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

Tél : 514-249-2988

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Tél :

Télécop. :

Le : 2024-06-18

438 868-4794

Dossier # : 1247626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Objet :	Édition, en vertu de l'article 2.4 du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001) de l'ordonnance OCA24-RCA24-19001-005, accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024



Ordonnance OCA24-RCA24-19001-005_.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section -
sports_loisirs_developpement social
(arrondissement)

Tél : 514-249-2988
Télécop. :

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA24-RCA24-19001-005

Ordonnance accordant la gratuité totale d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024

Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)

Ordonnance édictée le : 2 juillet 2024
Avis public :
Entrée en vigueur :

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA24-RCA24-19001-005

(2)

Ordonnance accordant la gratuité totale d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001);

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient la pratique de l'activité physique de son personnel puisqu'elle a un effet positif sur la santé mentale et physique et que le sport d'équipe contribue au sentiment d'appartenance des employées et employés;

À la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs horaires prévus à l'article 10.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001), concernant l'utilisation de l'Aréna Pierre « Pete » Morin, sont levés pour l'utilisation de cet aréna pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 16 août au 20 décembre 2024.
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE